



ENVIE D'UNE
ASSURANCE-VIE
QUI VOUS RESSEMBLE ?

ÉPARGNE | **CLER**
ASSURANCE-VIE



ÉPARGNE **CLER**



AGIPI, UNE ASSOCIATION PROCHE DE VOUS

AGIPI est votre association pour la retraite, l'épargne, la prévoyance et la santé.

AGIPI vous propose un grand nombre de solutions de protection pour vous et vos proches, à chaque étape de la vie :

- La famille et l'activité professionnelle
- Le patrimoine
- La retraite et le grand âge

AGIPI a été créée il y a plus de 40 ans par des professionnels de santé, des libéraux, des artisans-commerçants regroupés autour d'un besoin de prévoyance.

Plus de 500 000 adhérents lui font aujourd'hui confiance.

AGIPI est partenaire d'AXA depuis sa création. Un partenariat historique et exclusif qui apporte la garantie financière de l'un des plus grands groupes d'assurance au monde.

Être adhérent* à AGIPI, c'est agir ensemble et bénéficier de :

- **L'équité** : que vous soyez ancien ou nouvel adhérent, vous bénéficiez de toutes les évolutions des produits d'assurance ainsi que d'un taux de rendement unique du FONDS Agipi.
- **La clarté de l'information** : trois fois par an, l'association publie *AGIPI références*, qui vous présente, explique et commente les résultats et l'évolution des supports d'investissement. Ce magazine vous détaille les nouveautés sur les contrats, l'évolution de leur environnement juridique et fiscal et vous fait partager la vie de l'association.
- **La proximité** : pour répondre à toutes vos questions, vous pouvez compter sur l'expertise des collaborateurs de l'association, des conseillers AXA et du centre de gestion dédié ADIS.

AGIPI, c'est aussi :

- **Un esprit d'innovation** : être adhérent vous donne accès à des contrats qui évoluent régulièrement et intègrent les dernières nouveautés en matière de garanties et de services.
- **Une vie associative dynamique** : vous êtes toujours à la pointe de l'actualité, avec un site dédié à l'assurance-vie (assurancevie-agipi.com), la newsletter agipi.infos et le magazine *AGIPI références*. Vous participez au temps fort de l'association, son assemblée générale annuelle, et prenez part aux décisions importantes. Vous êtes aussi invité aux nombreuses réunions régionales partout en France.
- **Une écoute des adhérents** : les instances de l'association représentent les intérêts et garantissent l'équité de services à tous, anciens et nouveaux adhérents.

Quelques chiffres 2016



40 ans
d'existence



500 000
adhérents



645 000
adhésions



8
contrats

CLER, CLEF, FAR, PAIR, CAP,
Agipi Santé, ARC, Agipi Avenir Enfant



+ 16 MD€
d'épargne gérée

* Frais d'adhésion à l'association : 15 euros.

AVEC L'ASSURANCE-VIE, VOUS FAITES LE BON CHOIX

L'assurance-vie est le placement préféré des Français. Vous vous constituez une épargne et vous la faites fructifier. C'est un ensemble de solutions conçues pour vous permettre de réaliser vos projets professionnels, immobiliers ou familiaux, de préparer votre retraite ou encore de transmettre votre patrimoine.

Elle offre pour tout cela de nombreux avantages* :



Une gestion souple

- Vous décidez du **montant, du mode et de la périodicité des versements**, occasionnels ou réguliers. Il suffit de respecter les minima requis indiqués dans la notice du contrat.
- Vous pouvez **changer de type de gestion** ou réorienter votre épargne à tout moment.
- Votre **capital est disponible à tout moment**, pour partie ou en totalité, en effectuant un rachat partiel ou total*.



Une transmission plus simple

Vous désignez librement vos bénéficiaires :

- **Le conjoint survivant**, le partenaire pacsé, et, sous certaines conditions, les frères et sœurs domiciliés chez le défunt bénéficient d'une exonération de taxes.
- **Pour les autres bénéficiaires désignés**, la fiscalité appliquée au capital qui leur est reversé dépend de l'âge auquel vous avez effectué les versements.

Les produits compris dans les capitaux décès sont soumis aux prélèvements sociaux.



Le choix de la sécurité et de la performance

- Votre épargne peut être sécurisée sur le **fonds en euros**. Elle est alors revalorisée chaque année grâce aux intérêts financiers attribués.
- Dans un environnement de taux bas, profitez de l'**euro-croissance**, un support d'investissement de nouvelle génération, entre fonds en euros et supports en unités de compte. Vos versements sont garantis uniquement à l'échéance que vous choisissez (minimum 10 ans). En contrepartie, une partie des versements est utilisée sur des actifs plus risqués, offrant à l'échéance une perspective de rendement supérieure à celle du fonds en euros.
À noter :
 - Il existe un risque de perte en capital avant l'échéance de la garantie.
 - Un rachat partiel diminue proportionnellement la garantie.
 - Un rachat total met fin à la garantie.

- Pour diversifier votre épargne et rechercher plus de performance, vous pouvez en placer une partie sur des supports en **unités de compte**, investis sur différents marchés (actions, obligations, immobiliers) et zones géographiques (France, Europe, Monde, Émergents...).
À noter :
 - L'investissement sur les supports en **unités de compte**, qui suivent les évolutions des marchés financiers, présente un risque de perte en capital.



Un cadre fiscal favorable

- **Pendant votre phase d'épargne** : en l'absence de rachat, les plus-values réalisées sont soumises aux prélèvements sociaux, mais totalement exonérées d'impôt sur le revenu pendant toute la durée de votre adhésion. Le contrat est inclus dans l'assiette ISF.
- **En cas de rachat** : l'imposition sur les revenus est calculée sur les seuls produits réalisés et non sur l'épargne rachetée.
- **En cas de rente** : la rente viagère est partiellement exonérée d'impôt sur le revenu en fonction de votre âge lors de sa mise en service.

Avec le CLER, vous bénéficiez à tout moment de l'intégralité de votre capital en cas de décès grâce à la garantie plancher sans limite d'âge ou de montant.**

* Selon la législation en vigueur à la date d'édition du document.

** Hors investissement en gestion libre, et sous réserve de l'absence de rachat et du maintien de la gestion pilotée ou de la convention.

OPTEZ POUR LE MODE DE GESTION QUI VOUS RESSEMBLE !

A vous de choisir la solution qui répond le mieux à votre objectif d'investissement et à votre sensibilité au risque.



AVEC LA GESTION PILOTÉE,

vous avez tout ! Toutes les solutions et options s'ouvrent à vous et vous bénéficiez en prime de l'accompagnement d'un expert. Vous confiez un mandat pour effectuer en votre nom et pour votre compte tout choix d'investissement et de réorientation de l'épargne entre les différents supports d'investissement en unités de compte. Le mandataire s'appuie sur la compétence d'Architas France*.

EXPERTISE

CLÉS
EN MAIN

GESTION PILOTÉE FAIRE APPEL À UN EXPERT

Vous bénéficiez de l'expertise d'un professionnel

Accès à l'intégralité
des 56 supports d'investissement
AGIPI

2 supports garantis
Fonds en euros
ou fonds euro-croissance

4 profils d'investissement

- Prudent
- Equilibré
- Dynamique
- Offensif

Sécurisation des plus-values

Reporting trimestriel
de la performance et
de la stratégie de gestion

Garantie plancher en cas de décès

CONVENTION AVENIR DYNAMISER

**avec les unités de compte
Actions**

2 supports garantis
Fonds en euros
ou fonds euro-croissance

4 profils d'investissement

- Prudent
- Equilibré
- Dynamique
- Offensif

Sécurisation des plus-values

Garantie plancher en cas de décès

**Profils de risque
des unités de compte**
de 5 à 6 sur 7

CONVENTION PATRIMOINE FAIRE FRUCTIFIER ET PRÉSERVER

**avec les unités de compte
Diversifiées**

2 supports garantis
Fonds en euros
ou fonds euro-croissance

4 profils d'investissement

- Prudent
- Equilibré
- Dynamique
- Offensif

Sécurisation des plus-values

Garantie plancher en cas de décès

**Profils de risque
des unités de compte**
4 sur 7

Le "PLUS"

• L'option ESG en gestion pilotée

En choisissant cette option vous privilégiez le financement des entreprises qui prennent en compte les pratiques ESG (Environnement, Social, Gouvernance) dans leur stratégie. Vous bénéficiez des atouts et des avantages de la gestion pilotée tout en favorisant des entreprises performantes, au service du développement durable avec des pratiques respectueuses de l'environnement et de la société.

NOUVEAUTÉ
2017

NOUVEAUTÉ
2017

• La possibilité de souscrire une ou deux nouvelles unités de compte spécifiques à côté de votre type de gestion :

**Agipi Régions
et/ou AXA Selectiv' Immo.**

**“ AVEC LA GESTION PILOTÉE,
JE CONFIE MON ÉPARGNE
À DES PROFESSIONNELS
DE LA GESTION D'ACTIFS.
JE PROFITE AINSI
DES OPPORTUNITÉS
DE MARCHÉ ”**

AUTONOMIE

CONVENTION PERSONNALISÉE DIVERSIFIER

**avec les unités de compte
de votre choix**
parmi la liste des supports
accessibles avec cette gestion

2 supports garantis

Fonds en euros
et/ou fonds euro-croissance

**Liberté de choisir
ses unités de compte**
(de 20 à 100 %)

Sécurisation des plus-values

Garantie plancher en cas de décès



**Profils de risque
des unités de compte**
de 2 à 7

GESTION LIBRE CHOISIR VOTRE RÉPARTITION

**Fonds en euros
et unités de compte AGIPI**
sauf Agipi Innovation

**Pas de sécurisation des plus-values
ni de garantie plancher**



NOUVEAUTÉ 2017

**Gestion PILOTÉE,
une offre enrichie**

- 56 unités de compte à travers le monde et sur toutes les classes d'actifs sont à la disposition de votre expert.
- Une option ESG est disponible pour investir de façon responsable.

Pour l'investissement en euro-croissance, il existe un risque de perte en capital avant l'échéance de la garantie.

Un rachat partiel diminue proportionnellement la garantie. Un rachat total met fin à la garantie.

L'investissement sur les supports en unités de compte, qui suivent les évolutions des marchés financiers, présente un risque de perte en capital.

* Créée en 2008, la société de gestion Architas France, spécialisée dans la multi-gestion, appartient au groupe AXA. Architas France dispose d'une équipe de recherche dédiée à l'étude des fonds et à la gestion de portefeuille.

CLER, LE CONTRAT DE CONVICTION ET D'INNOVATIONS

Choisir le contrat CLER, c'est choisir de vraies garanties comme la protection de vos bénéficiaires en cas de décès, la possibilité de sécuriser progressivement votre épargne à l'approche de la retraite. Mais, c'est aussi de la transparence et des innovations, comme le support de nouvelle génération euro-croissance, le fonds en euros, les unités de compte Agipi Régions et AXA Selectiv' Immo, ou encore l'option ESG en gestion pilotée.

NOTRE CONVICTION : L'INVESTISSEMENT RESPONSABLE

De nouvelles possibilités d'investissement*

- **ESG** : avec cette option qui implique une sélection de supports en unités de compte « ESG », vous privilégiez par vos investissements les entreprises ayant les meilleures pratiques dans trois domaines : l'environnement, le social et la gouvernance. L'ESG regroupe en trois catégories l'ensemble des pratiques durables et responsables que les entreprises peuvent adopter :
- **L'environnement** : gestion des déchets, réduction des émissions de gaz à effet de serre, prévention des risques environnementaux ;
- **Le social** : prévention des accidents, formation du personnel, respect du droit des employés, dialogue social ;
- **La gouvernance** : indépendance du conseil d'administration, indépendance des comités d'audits, droit des actionnaires.

Des innovations pour donner du sens à votre épargne*

La mise en place d'une poche dédiée en complément de votre type de gestion qui donne accès à deux unités de compte bien spécifiques :

- **AXA Selectiv' Immo** est un OPC dédié à l'immobilier physique européen pour 60 % de son actif et composé d'autres actifs financiers (actions ou taux).
- **Agipi Régions** est investie dans des entreprises françaises implantées en régions qui favorisent la création d'emplois et l'essor du tissu économique local.

* L'investissement sur les supports « ESG » ou spécifiques présente un risque de perte en capital.

ET EN +

- La garantie plancher en cas de décès, sans limite d'âge, ni de montant. En optant pour une gestion par convention ou une gestion pilotée, vos bénéficiaires recevront au moins les montants, nets de frais, que vous avez investis, augmentés des intérêts acquis sur le FONDS Agipi en euros, sous réserve du maintien de cette gestion et de l'absence de rachats.
- La possibilité de sortir avec une dominante retraite, dépendance ou transmission grâce aux conventions de règlement.

Les conventions ou la gestion pilotée

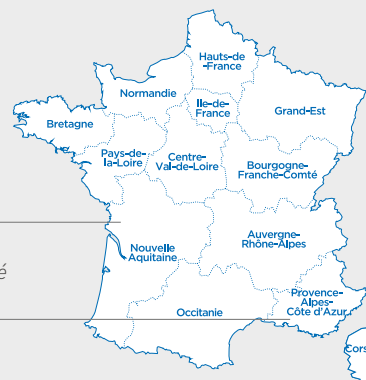
- Pour toutes les adhésions, les plus-values des unités de compte sont automatiquement sécurisées chaque année sur le fonds en euros ou le fonds euro-croissance.
- Pour toutes les adhésions, à l'approche de la retraite, l'option Gestion évolutive vous permet de sécuriser progressivement votre épargne vers les fonds en euros ou euro-croissance.

Le saviez-vous ?

20 % des bateaux de plaisance dans le monde sont produits par une société basée en Charente. **

Le leader mondial des conservateurs naturels est basé près d'Avignon ; son produit est issu du romarin. **

** Source : INSEE 2013



LE CONTRAT CLER EN QUELQUES DATES

1985

Création du contrat

1995

Ouverture aux unités de compte

1997

Création des conventions de gestion

2007

Ouverture à l'architecture ouverte

2015

Lancement de la gestion pilotée

2017

Lancement de l'euro-croissance
Ouverture de l'option ESG
Création de l'unité de compte Agipi Régions



DES FRAIS DE GESTION CLAIREMENT ANNONCÉS

- **Frais de dossier** : 30 euros maximum.
- **Frais sur versement** : 4,85 % maximum.
- **Frais de réorientation** : 0,80 % maximum.
- **Frais de changement de gestion** : 0,80 % maximum.
- **Frais de gestion en gestion pilotée** : 1,60 %, dont 0,60 % de frais de mandat.
- **Frais annuels de gestion** :
 - FONDS Agipi en euros : taux annuel de 0,75 %, dont 0,15 % de frais mutualisés de gestion administrative.
 - FONDS Agipi Euro Croissance : 0,70 % frais fixe majoré de 10 % de la performance financière.
 - Supports en unités de compte : 1 % annuel maximum (taux annuel maximum de 1,50 % pour AXA Selectiv' Immo), plus frais éventuels supportés par chaque support et indiqués dans le document « Notice de présentation des SICAV et du FCPR des contrats AGIPI ».

Tous les frais sont indiqués dans la notice de contrat.

UNE OFFRE FINANCIÈRE SIMPLE ET COHÉRENTE

Les supports d'investissement AGIPI sont sélectionnés pour vous permettre d'accéder à l'économie mondiale au travers de zones géographiques, de secteurs d'activités ou de catégories d'actifs (actions, obligations, private equity).

- | | | |
|--|---|--|
| <ul style="list-style-type: none">• Profiter des tendances mondiales avec des supports en unités de compte exposés aux marchés actions internationaux :<ul style="list-style-type: none">– Agipi Actions Émergents
ISIN : FR0010996611– Agipi Actions Europe
ISIN : FR0010606673– Agipi Actions Monde
ISIN : FR0000283749– Agipi Grandes Tendances
ISIN : FR0010492405– Agipi Innovation
ISIN : FR0007024245– Agipi Monde Durable
ISIN : FR001050060 | <ul style="list-style-type: none">• Cibler vos objectifs avec des supports en unités de compte diversifiés :<ul style="list-style-type: none">– Agipi Ambition
ISIN : FR0000299240– Agipi Convictions
ISIN : FR0011355510– Agipi Immobilier
ISIN : FR0011545680– Agipi Régions
ISIN : FR0013218302– Agipi Revenus
ISIN : FR0012711232– AXA Selectiv' Immo
ISIN : FR0011129717 | <ul style="list-style-type: none">• Choisir un complément au support en euros avec des supports en unités de compte exposés aux marchés obligataires :<ul style="list-style-type: none">– Agipi Obligations Inflation
ISIN : FR0010606681– Agipi Obligations Monde
ISIN : FR0012749893 |
|--|---|--|

Dans le cadre de la gestion pilotée, AGIPI a sélectionné 44 unités de compte supplémentaires avec l'aide d'Architas France, gérées par les meilleures sociétés de gestion du marché, en particulier pour l'investissement responsable.

AGIPI recherche les expertises des plus grandes sociétés de gestion du marché : AB, Aberdeen Asset Management, Architas, AXA Investment Managers, BlackRock, BNP Paribas Investment Partners, Carmignac, DNCA Finance, Equitis, Fidelity, Invesco, J.P. Morgan Asset Management, Pictet Asset Management, Robeco, Schroders.

L'investissement sur les supports en unités de compte présente un risque de perte en capital. Les montants investis sur les supports en unités de compte ne sont pas garantis par l'assureur, qui ne s'engage que sur le nombre d'unités de compte, mais sont sujets à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers.

AGIPI À L'HONNEUR

En 2017, l'association AGIPI a notamment reçu :

- **2 oscars** par le magazine Gestion de Fortune
 - **Meilleur contrat d'assurance-vie proposé par une association**
 - **Meilleur service aux assurés**
- Le **trophée d'Or** de l'assurance-vie par le magazine Le Revenu.

Ces récompenses saluent la qualité du contrat d'assurance-vie CLER, l'esprit d'innovation d'AGIPI ainsi que l'attention portée à la gestion des contrats et la transparence de l'information adressée aux adhérents.



Agipi Monde Durable a obtenu le **Label ISR** (Investissement socialement responsable) en avril 2017.



Retrouvez-nous sur **agipi.com**

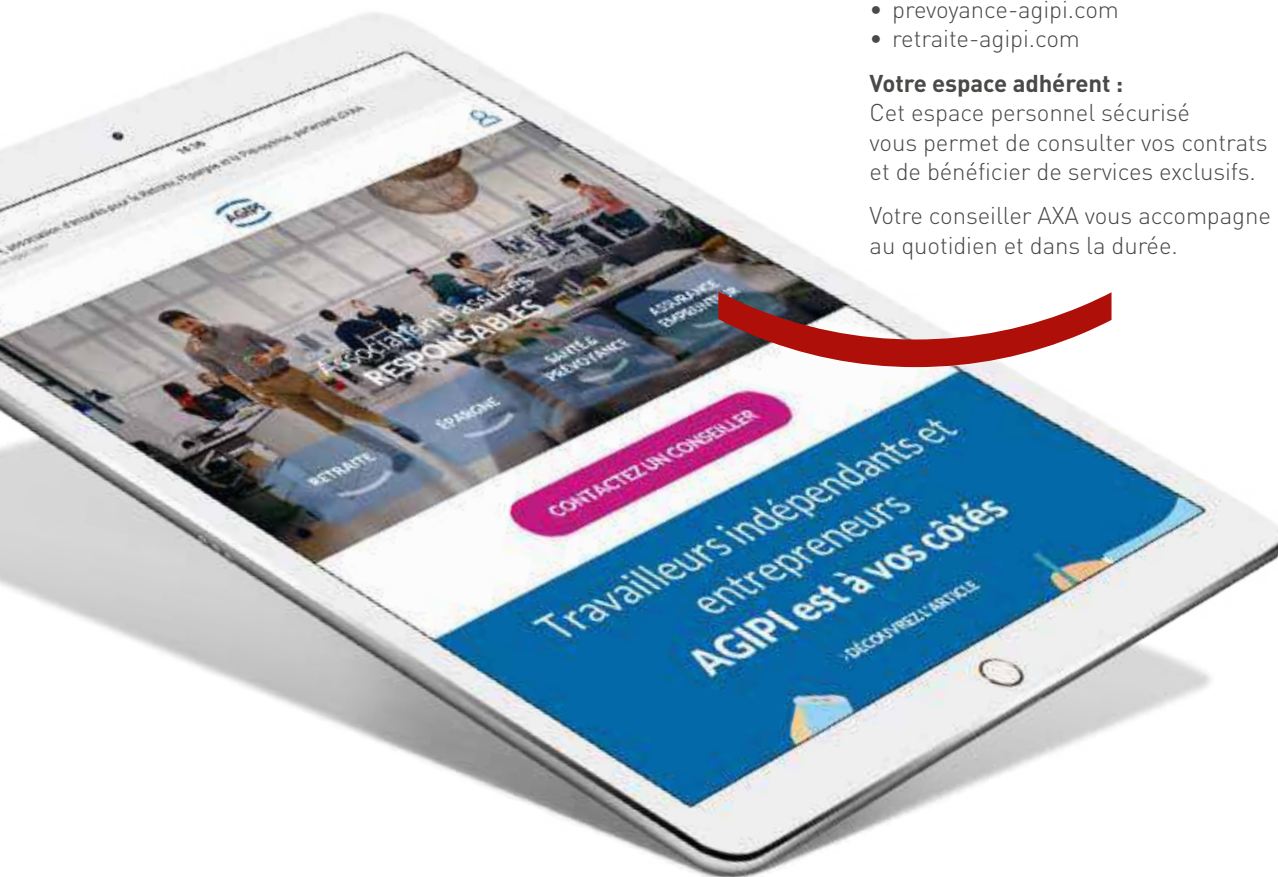
Informez-vous avec :

- assurancevie-agipi.com
- prevoyance-agipi.com
- retraite-agipi.com

Votre espace adhérent :

Cet espace personnel sécurisé vous permet de consulter vos contrats et de bénéficier de services exclusifs.

Votre conseiller AXA vous accompagne au quotidien et dans la durée.



Assureur du contrat



réinventons / notre métier

AXA France Vie

S.A. au capital de 487 725 073,50 €
310 499 959 RCS Nanterre

AXA Assurances Vie Mutuelle

Société d'Assurance Mutuelle sur la vie
et de capitalisation à cotisations fixes
Siren 353 457 245

Sièges sociaux : 313 Terrasses de l'Arche -
92727 Nanterre Cedex

Entreprises régies par le Code des assurances

Centre de gestion des contrats d'assurance AGIPI



Siège social

12 avenue Pierre Mendès France -
CS 10144 - 67312 Schiltigheim Cedex
Tél. 03 90 23 90 00

Société anonyme de courtage d'assurances au
capital de 480 000 €

Filiale d'AXA France Vie

306 843 731 RCS Strasbourg
Orias 07 029 368

Association souscriptrice du contrat



Siège social

12 avenue Pierre Mendès France - CS 10144 -
67312 Schiltigheim Cedex - Tél. 03 90 23 90 00

Bureau parisien

52 rue de la Victoire - 75009 Paris
Tél. 01 40 08 93 00

Registre des Associations du tribunal
d'instance de Schiltigheim -
volume 21 - n° 1049

Siren 307 146 308